Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251224-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 26 novembre 2025

Séance Publique du
Mardi 02 décembre 2025

AIDE AU SERVICE DE SECURITE POUR LES EVENEMENTIELS ORGANISES PAR LES ASSOCIATIONS

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absent : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX.

Présents	: 23
Pouvoirs	: 07
Absents	: 03

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251224-DE

n°24

AIDE AU SERVICE DE SECURITE POUR LES EVENEMENTIELS ORGANISES PAR LES ASSOCIATIONS
Rapporteur : Jean-Luc SCIEUX

Depuis l'attentat sur la promenade des Anglais à Nice, en 2016, les services de l'Etat imposent aux organisateurs d'événement de nombreuses contraintes sécuritaires générant des fortes dépenses et pouvant mettre en péril certaines animations associatives à terme.

La ville de Ploemeur, souhaitant soutenir les acteurs associatifs dans la sécurisation du public accueilli lors de manifestations d'importance, met à disposition des organisateurs des équipements spécifiques anti-voiture bélier de type plots béton ou de type « H-Stop ».

En complément de ce dispositif, les services de l'Etat demandent qu'à l'occasion de grands rassemblements de personnes, une fan zone soit créée. L'objectif est d'éviter de faire pénétrer sur le site d'une animation des objets dangereux. Pour cela, un contrôle visuel des sacs est mis en place. Il doit être effectué par des agents de sécurité habilités, les bénévoles n'ayant pas la possibilité d'avoir un agrément. Cette situation oblige les organisateurs à contractualiser avec une société de professionnels. Le coût d'une telle prestation est non-négligeable.

La ville de Ploemeur souhaite apporter un soutien financier aux associations concernées par cette contrainte.
Ainsi, une aide financière répondant aux critères suivants leur sera versée :
- Animation se déroulant en plein air
- L'aide ne concerne que les agents de sécurité en lien direct avec la fan zone
- Une même association ne peut bénéficier de l'aide qu'une fois par an
- La subvention ne peut pas dépasser 60 % de la dépense
- Plafond fixé à 1 500 €

Pour 2025, « Le p'tit Kerroch » ; le comité des fêtes de Lomener et les communs d'abord sollicitent cette aide.

- Le p'tit Kerroch – Kerroch en fête – juillet 2025
  - Montant de la facture : 900,35 €
  - 60 % de la dépense : 540,20 €
  - Aide accordée par la ville : 540,20 €
- Comité des fêtes de Lomener – 39e fête de la mer – août 2025
  - Montant de la facture : 2 517,41 €
  - 60 % de la dépense : 1 510,45 €
  - Aide accordée par la ville : 1 500,00 €
- Les communs d'abord - marché de Noël – décembre 2025
  - Montant du devis : 1 219,92 €
  - 60 % de la dépense : 731,95 €
  - Aide accordée par la ville : 731,95 €

  Cette dernière sera versée à réception d'une copie de la facture.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251224-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du mardi 18 novembre 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

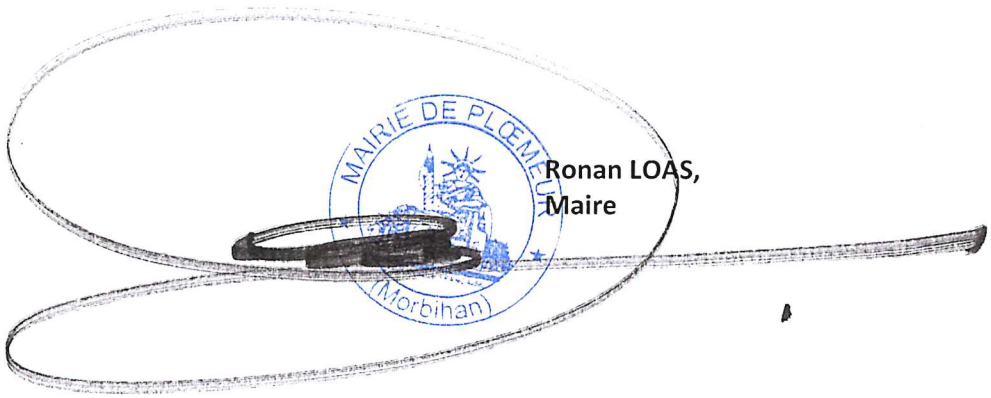
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les subventions suivantes :
  - Le p'tit Kerroch : 540,20 €
  - Comité des fêtes de Lomener : 1 500,00 €
  - Les communs d'abord : 731,95 €

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à procéder aux versements.

Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL étant sorti de la salle.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Ronan LOAS,
Maire